

RE: régime d'emprunts de la SAAQ

From: "Chouinard, Pierre-Luc" <pierre-luc.chouinard@finances.gouv.qc.ca>
To: "St-Laurent, Benoît" <benoit.st-laurent@mce.gouv.qc.ca>
Cc: "Simard, Julie" <julie.simard@finances.gouv.qc.ca>
Date: Tue, 23 Apr 2024 17:25:40 +0000

Bonjour M. St-Laurent

Voir nos réponses ci-dessous en bleu.

N'hésitez pas si vous avez d'autres questions.

Bonne journée,

Pierre-Luc Chouinard

Direction de la documentation financière et de la conformité
Direction générale des marchés des capitaux et de la trésorerie
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, bureau 719-C
Québec (Québec) G1K 3H4
Téléphone : 418 643-8206
www.finances.gouv.qc.ca

De : Benoit St-Laurent <Benoit.St-Laurent@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé : 23 avril 2024 10:56
À : Chouinard, Pierre-Luc <Pierre-Luc.Chouinard@finances.gouv.qc.ca>
Objet : régime d'emprunts de la SAAQ



Bonjour Monsieur Chouinard,

Quelques questions au sujet du régime d'emprunts :

À quoi est due la hausse de 630 M\$ à 817 M\$?

Les besoins visés par le nouveau régime sont les suivants:

	Montant
Besoins opérationnels	717,0
Projets d'investissement	100,0
TOTAL	817,0

L'augmentation des besoins opérationnels s'explique par :

- des effectifs supplémentaires, accordés en 2022 et 2023, qui sont toujours nécessaires afin d'atteindre le niveau de service requis du nouveau système informatique;
- l'ouverture d'un nouveau centre de service à Montréal;
- le sous-financement des activités de la SAAQ en raison des tarifs non revus depuis 1991; et
- le sous-financement des activités de contrôle routier.

Pour quelles raisons le régime qui devait venir à échéance au 31 mars 2025 est remplacé au 1^{er} juin 2024?

En raison de la forte augmentation des besoins opérationnels, et de la volonté de standardiser l'autorisation en prévoyant une ventilation des besoins opérationnels et des projets d'investissement.

Quelle était la ventilation entre besoins opérationnels et projets d'investissement associés au montant du régime de 630 M\$?

La voici :

	Montant
Besoins opérationnels	392,6
Projets d'investissement	237,4
TOTAL	630,0

Cette ventilation n'était toutefois pas prévue dans l'autorisation d'emprunt, qui prévoyait 630 M\$ pour tous les besoins confondus.

Le régime actuel prévoit que les emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime et non encore remboursés ne pourront en aucun moment excéder 425 M\$. Pour quelles raisons? Et cela ne serait plus le cas pour le nouveau régime, pour quelles raisons?

Cette limite a été fixée en 2022 afin d'encourager la SAAQ à financer à long terme ses dépenses en investissement lorsque les projets étaient complétés. Cette limite a été retirée du nouveau régime d'emprunts à la suite de la réalisation de plusieurs financements à long terme, et d'un changement constaté dans la gestion du financement des projets d'investissement par l'organisme.

Merci

Benoît St-Laurent

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.